ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2013-433 du 18 décembre 2013 portant habilitation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : *AFSM1330946S*

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2013-432 du 18 décembre 2013 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide :

Article 1er

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit : Mme Florence DESCAMPS-DELESALLE, docteur en pharmacie.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 18 décembre 2013.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. Guéneau-Castilla